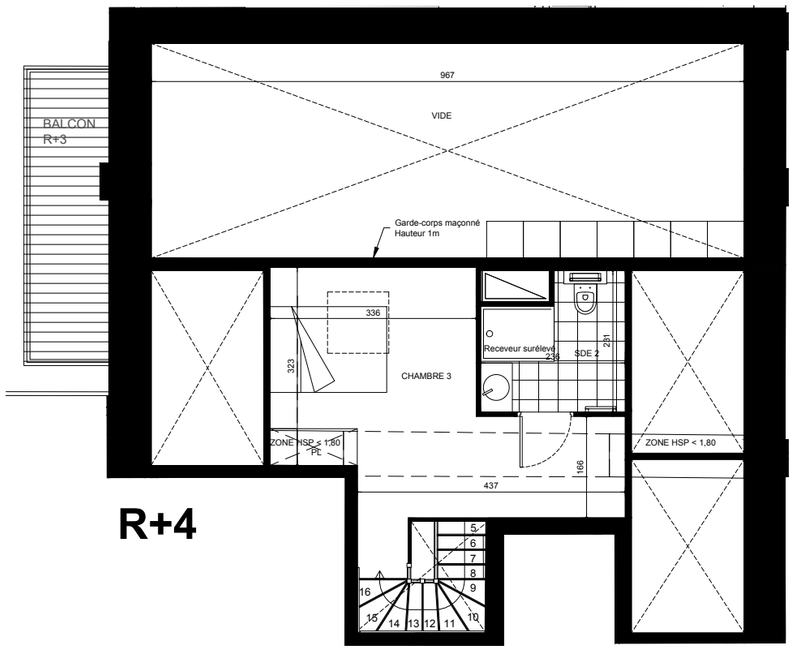

R+4

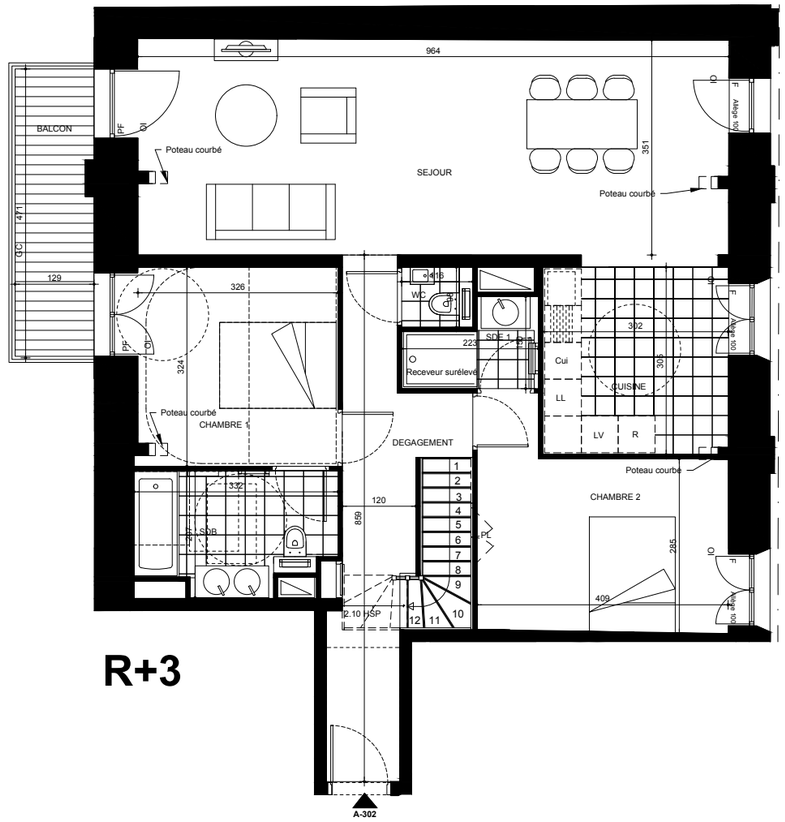

R+3

PL : Placard	BC : Baie coulissante
VR : Volet roulant	Dgt : Dégagement
VB : Volet battant	Rgt : Rangement
OI : Occultation interne	LL : Lave linge
GC : Garde-corps	LV : Lave vaisselle
EP : Descente d'eau pluviale	R : Réfrigérateur
PF : Porte-fenêtre	Cui : Cuisson
F: Fenêtre	TA : Tableau électrique

Soffite

Signature SNC SAINT MANDE SACROT :	Signature ACQUEREUR :

0 1 2 3 4 5 m

NOTA:
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions des baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).

N

QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

SNC SAINT-MANDE
SACROT

10 rue Jeanne d'Arc
94160 Saint-Mandé

R+3/R+4
Appartement n° A-302
T4 Dx

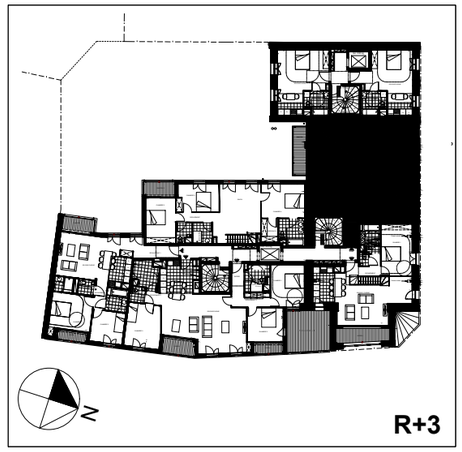

Pièces	SURFACE HABITABLE
Séjour	34.60 m²
Cuisine	9.20 m²
Dégagement	10.40 m²
Chambre 1	11.10 m²
Chambre 2	12.70 m²
Chambre 3	14.90 m²
SDB	5.90 m²
SDE 1	2.60 m²
WC	0.90 m²
SDE 2	4.40 m²
TOTAL	106.70 m²

EXTERIEUR	SURFACE
BALCON	6.70 m²
TOTAL	6.70 m²

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.
Le mobilier est représenté à titre indicatif.

Le 13/12/2024 - Indice 6

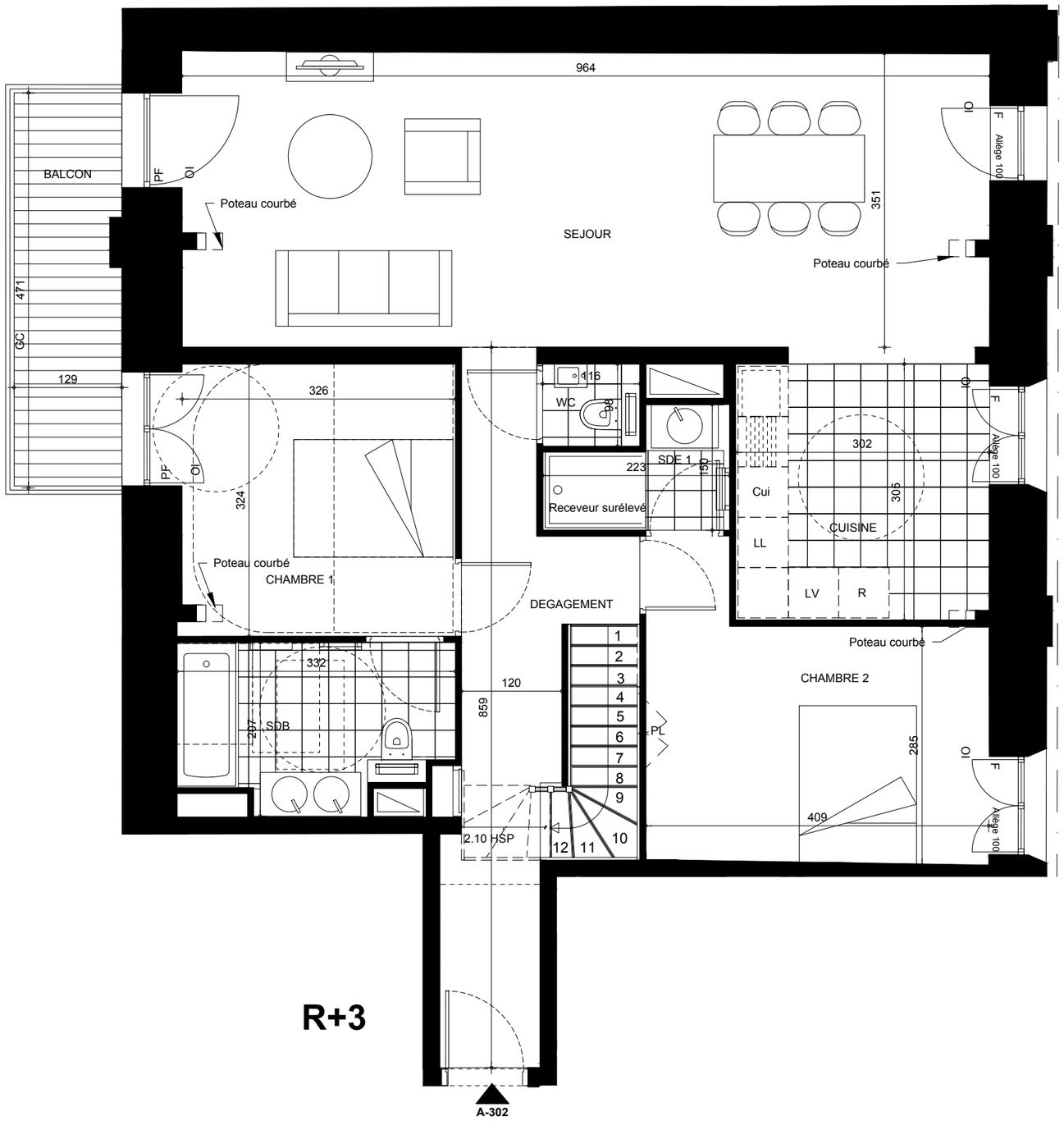

PL : Placard
VR : Volet roulant
VB : Volet battant
OI : Occultation interne
GC : Garde-corps
EP : Descente d'eau pluviale
PF : Porte-fenêtre
F: Fenêtre
Soffite

BC : Baie coulissante
Dgt : Dégagement
Rgt : Rangement
LL : Lave linge
LV : Lave vaisselle
R : Réfrigérateur
Cui : Cuisson
TA : Tableau électrique

Signature SNC SAINT MANDE SACROT :	Signature ACQUEREUR :

0 1 2 3 4 5 m

NOTA:
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions des baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).

N

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

SNC SAINT-MANDE
SACROT

10 rue Jeanne d'Arc
94160 Saint-Mandé

R+3/R+4
Appartement n° A-302
T4 Dx

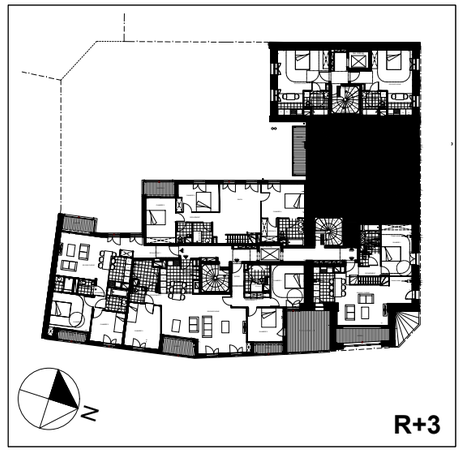

Pièces	SURFACE HABITABLE
Séjour	34.60 m²
Cuisine	9.20 m²
Dégagement	10.40 m²
Chambre 1	11.10 m²
Chambre 2	12.70 m²
Chambre 3	14.90 m²
SDB	5.90 m²
SDE 1	2.60 m²
WC	0.90 m²
SDE 2	4.40 m²
TOTAL	106.70 m²

EXTERIEUR	SURFACE
BALCON	6.70 m²
TOTAL	6.70 m²

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.
Le mobilier est représenté à titre indicatif.

Le 13/12/2024 - Indice 6

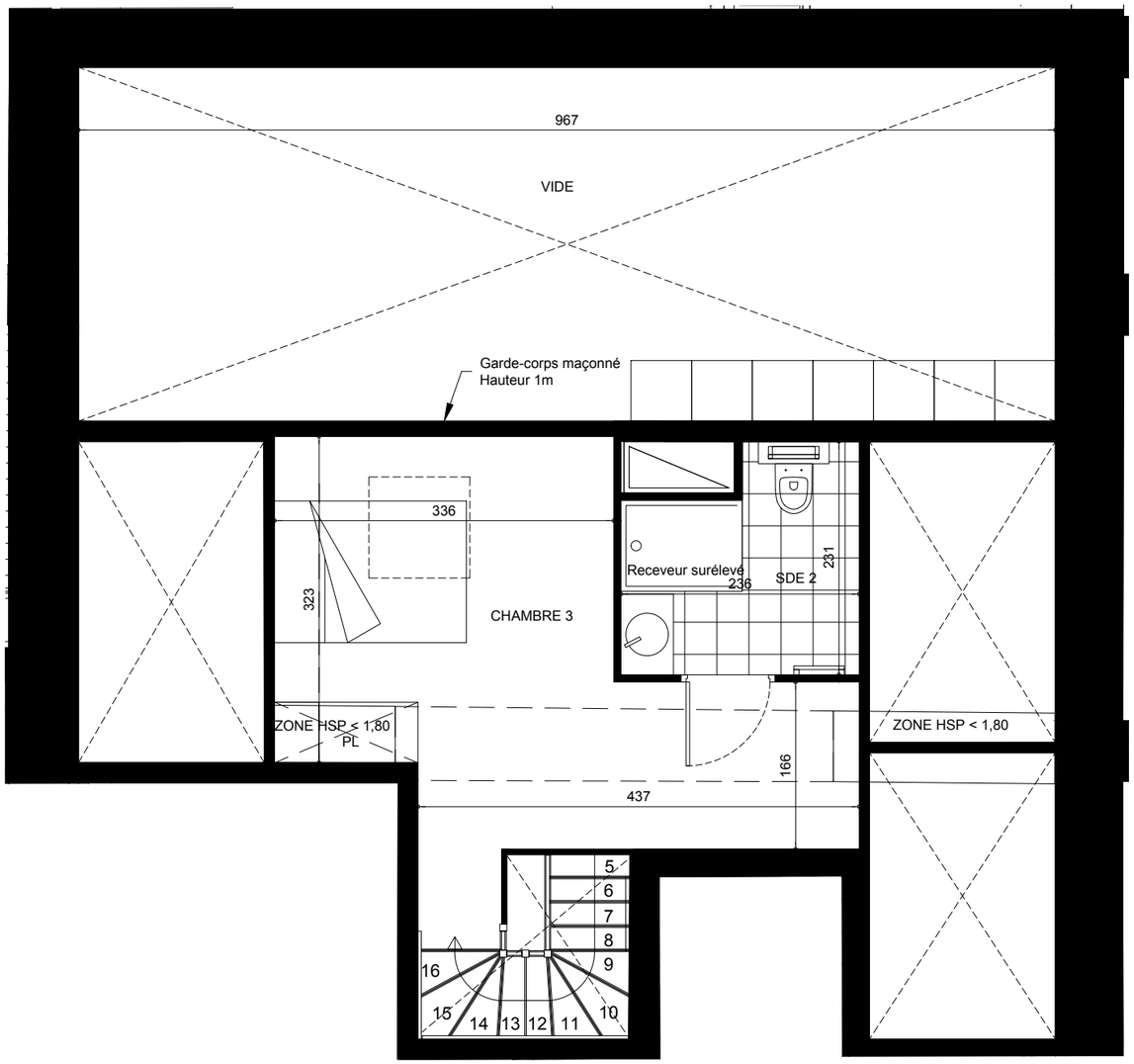

R+4

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

SNC SAINT-MANDE
SACROT

10 rue Jeanne d'Arc
94160 Saint-Mandé

R+3/R+4
Appartement n° A-302
T4 Dx

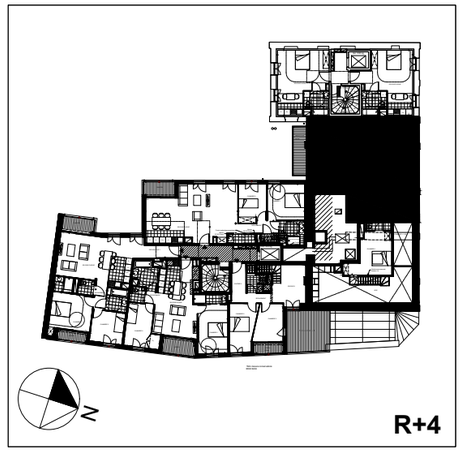

Pièces	SURFACE HABITABLE
Séjour	34.60 m²
Cuisine	9.20 m²
Dégagement	10.40 m²
Chambre 1	11.10 m²
Chambre 2	12.70 m²
Chambre 3	14.90 m²
SDB	5.90 m²
SDE 1	2.60 m²
WC	0.90 m²
SDE 2	4.40 m²
TOTAL	106.70 m²

EXTERIEUR	SURFACE
BALCON	6.70 m²
TOTAL	6.70 m²

PL : Placard
VR : Volet roulant
VB : Volet battant
OI : Occultation interne
GC : Garde-corps
EP : Descente d'eau pluviale
PF : Porte-fenêtre
F: Fenêtre
BC : Baie coulissante
Dgt : Dégagement
Rgt : Rangement
LL : Lave linge
LV : Lave vaisselle
R : Réfrigérateur
Cui : Cuisson
TA : Tableau électrique
Soffite

Signature SNC SAINT MANDE SACROT :	Signature ACQUEREUR :

0 1 2 3 4 5 m

NOTA:
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions des baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).

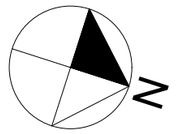

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.
Le mobilier est représenté à titre indicatif.

Le 13/12/2024 - Indice 6